

# Les idéologies et leurs applications au XX<sup>e</sup> siècle

## LIMINAIRE

RES PUBLICA doit à l'obligeance de la revue française *Le Contrat social*, que nous tenons à remercier tout particulièrement, l'honneur de pouvoir introduire les communications publiées dans cette livraison sur les idéologies et leurs applications au vingtième siècle, par un article de Wladimir Weidlé, écrivain et historien de l'art, professeur d'histoire culturelle au Collège d'Europe à Bruges.

Consacré à la notion même d'idéologie, ou plutôt à ses différentes acceptions, ce texte constitue une judicieuse entrée en matière du présent numéro.

Nous en avons donc fait, de ce très brillant et très solide article, l'éditorial de ce numéro.

La question des idéologies continue à être un thème de réflexions et d'études. L'initiative prise en 1958 par l'Institut belge de Science politique de solliciter quelques personnalités pour faire le point sur les principales idéologies d'aujourd'hui n'était en fait qu'un des chaînons d'une œuvre plus vaste dont il n'est guère possible de donner ici un aperçu détaillé.

Au delà des traités ou des manuels de science politique (1), des monographies, des essais ou des pamphlets consacrés à l'une ou à l'autre d'entre elles (2), le problème des idéologies a donné lieu à des enquêtes sur leur valeur, sur leur adéquation ou leur inadéquation dans la société moderne. Ces enquêtes ont commencé par porter sur telle idéologie précise (3). Mais, bientôt, des questions générales ont été posées à l'effet de savoir si l'héritage intellectuel du dix-neuvième siècle ne pèse pas lourdement sur les cadres logiques du vingtième au point d'empêcher de nous prononcer correctement sur le présent et sur l'avenir (4).

Des essais moins critiques et, surtout, moins pessimistes ont mis l'accent sur l'une des consé-

quences de certaines idéologies à savoir : le déplacement de l'époque de l'âge d'or (5).

L'âge d'or n'appartient plus nécessairement au passé de l'humanité. Une meilleure prise de conscience plus lucide de l'histoire, le développement du progrès technique, une plus grande confiance en soi ont amené les hommes à le situer dans l'avenir. Et tout un faisceau de plans, de programmes et de systèmes idéologiques, servant à la fois la logique et l'action sociale, politique, technique ou technologique, ont été conçus pour s'en rapprocher ou pour faire croire que l'on s'en rapproche le plus possible...

Les considérations terminales de ce numéro de RES PUBLICA, dues à l'un des grands maîtres à penser de notre époque, le professeur Raymond Aron, établissent en outre le principe de la liaison des régimes politiques et des idéologies (6). Elles se proposent en effet de montrer que la légitimité des premiers — le terme « légitimité » étant pris dans son acception sociologique — se fonde sur un degré prononcé d'existence des autres.

(1) Voir, entre autres, J. Touchard, *Histoire des Idées politiques*. Collection Thémis. Paris. Les Presses universitaires de France. 1959, 2 vol.

(2) Citons à titre purement exemplatif : P. Sérant, *Où va la droite?* Tribune libre, n° 20, Paris, Plon, 1958; A. Philip, *Pour un socialisme humaniste*, *ibid.*, n° 55, 1960; E. Depreux, *Renouveau du socialisme*, *Questions d'actualité*. Paris. Calmann-Lévy, 1960; H. Janne, *L'avenir du socialisme*, *Socialisme*, n° 39, mai 1960.

(3) Voir, par exemple, l'enquête de la revue belge *De Maand* sur la crise du socialisme.

(4) Sur la question, voir la première partie de l'essai du professeur Jean Duvignaud, intitulé : *Pour entrer dans le XX<sup>e</sup> siècle*. Paris, Grasset, 1960.

(5) A consulter sur ce thème, l'essai de E.M. Cioran, *Histoire et utopie*. Les Essais, XCVI. Paris, Gallimard, 1960.

(6) Sur ce point, voir M. Duverger, *Introduction à une sociologie des régimes politiques*, dans le *Traité de sociologie* publié sous la direction de Georges Gurvitch. Bibliothèque de Sociologie contemporaine. Paris. Les Presses universitaires de France, 1960. Tome II, p. 12 et ss.

« Un régime politique n'est pas seulement une organisation technique de gouvernement, vient d'écrire à ce propos le professeur Maurice Duverger (7); il correspond toujours à une certaine idéologie, à une doctrine du pouvoir. Un régime est légitime au sens sociologique lorsque l'idéologie sur laquelle il repose, correspond à la croyance commune de la population à laquelle il s'applique »... Croyance commune, mais non croyance majoritaire, ajoute le politicologue français.

Cette observation nous donne l'occasion, en terminant, de faire remarquer que, dans les démocraties pluralistes de type occidental, les heurts et malheurs des États et la difficulté des problèmes politiques qui s'y posent, si graves et si passion-

nels soient-ils, ne peuvent faire prévaloir les croyances majoritaires sur les croyances communes.

De plus, il importe que les gouvernants eux-mêmes n'en viennent pas à douter de l'existence des croyances communes, voire de telle ou telle croyance majoritaire.

Car c'est en doutant d'elles, en se trouvant ou en se mettant en porte-à-faux par rapport à elles, qu'ils sont amenés à ne plus compter que sur eux-mêmes et à invoquer la nécessité du salut public, avec tous les risques que comporte pareille prise de position.

---

(7) Ibid., p. 12 et ss.

